Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

être géniteur pour couple marié sans reconnaissance

Par tououlou

Bonjour,

Voilà, on me propose d être le géniteur de l enfant d un couple marié(religieusement ou civilement je ne sais pas).

Cette proposition émane des deux époux.

A noter qu il n est pas question d un don de sperme, mais d un rapport sexuel.

Ma question vise à savoir si dans le "futur" on peut me contraindre(on ne sait jamais) à reconnaitre cet enfant biologique et donc à verser une pension alimentaire par exemple?

Cela fait il une différence que le couple soit civilement marié ou uniquement religieusement? qu en est il s ils sont en concubinage notoire?

Qu'advient il si le mari pourtant consentant décide de ne pas reconnaître son enfant? peut on l y contraindre ou bien le géniteur devient le père ?

Existe t il un écrit quelconque permettant de figer cet accord des parties?

Merci pour votre aide